BOIS-DES-FILION

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2016-003

La Ville de Bois-des-Filion désire recevoir des offres pour l'entretien de gazon des parcs et des espaces verts plus particulièrement en ce qui a trait au surensemencement, à l'épandage d'engrais granulaire, à l'aération et au terreautage. Le contrat sera octroyé pour l'année 2016 avec possibilité de renouvellement pour les années 2017 et 2018.

Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant une place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec et applicable à la Ville.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca), moyennant le paiement des frais exigés par l'exploitant du système. La Ville décline toute responsabilité du fait que des documents transitant par ce système seraient incomplets ou manquants.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent s'adresser **exclusivement** au responsable identifié ci-après :

M. Adam Malépart
Horticulteur et adjoint technique
Service des travaux publics et de l'environnement
Téléphone : 450 621-1460, poste 102
Télécopieur : 450 621-0234
Courriel : horticulture@ville.bois-des-filion.qc.ca

Tout manquement à cette obligation par un soumissionnaire pourra entraîner le rejet de son offre.
Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'une valeur minimale de dix pour cent (10 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des offres, sous l'une des formes décrites ci-après :

- un chèque visé et libellé à l'ordre de *Ville de Bois-des-Filion*; ou
- un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance autorisée par l'Autorité des marchés financiers à se porter caution.

La garantie de soumission doit de plus être accompagnée d'une lettre d'engagement, émise par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'*Autorité des marchés financiers du Québec* et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie stipulant qu'un cautionnement d'exécution, représentant une valeur de cent pour cent (100 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), sera accordé au soumissionnaire si son offre est retenue.

Votre offre scellée doit être déposée **avant 11 h, le 17 février 2016**, au service du Greffe, à l'Hôtel de ville de Bois-des-Filion, à l'adresse suivante :

375, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1

Les heures d'ouverture de l'Hôtel de ville sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement.
Les offres reçues seront ouvertes publiquement le même jour, à **11 h 01**.

La Ville de Bois-des-Filion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 28 janvier 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier